ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

La rectrice de l'académie de Poitiers

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié, relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique,

Rectorat de l'académie de Poitiers

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Division des examens et concours

DEC 2

Arrête

Article 1 La liste des activités d'éducation physique et sportive retenues pour les voies générale et technologique au titre de l'examen ponctuel terminal est la suivante :

- demi-fond (champ d'apprentissage n° 1 - CA1),
- danse (CA2),
- tennis de table (CA4).

Article 2 Cette liste est applicable à la session 2023.

Article 3 Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 05 septembre 2022,

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers